

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 mai 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration nationale du Royaume-Uni concernant l'exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires de la Mission permanente
du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jonathan Allen



Annexe à la lettre datée du 20 mai 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration nationale du Royaume-Uni concernant l'exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)*

Le Royaume-Uni tient à remercier le Représentant permanent de l'Indonésie et ses collègues du travail acharné qu'ils ont su accomplir à la tête du Comité au cours de l'année écoulée malgré des circonstances difficiles. Si le Comité a réussi à réduire le nombre d'États qui n'ont pas présenté de rapport et à intensifier le dialogue avec les États Membres, c'est en grande partie grâce à l'attachement de M. Djani à mettre en valeur la résolution. Le Royaume-Uni remercie chaleureusement aussi le groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004), qui a œuvré auprès de nombreux États Membres pour mieux faire comprendre la résolution et en favoriser l'application.

La situation a beaucoup évolué depuis janvier, quand le Royaume-Uni avait invité des collègues du Comité et des experts de l'ONU et d'autres organisations internationales pour examiner l'avenir de la résolution 1540 (2004). Il était clair, à l'époque, que la résolution 1540 (2004) n'avait rien perdu de son importance et que la perspective de l'adapter aux nouvelles circonstances comptait des partisans enthousiastes. De même, on attendait du Comité qu'il en soutienne l'application en mettant en rapport les États souhaitant bénéficier d'une assistance avec celles et ceux qui pourraient la leur fournir.

Alors que la résolution fête sa seizième année, le Royaume-Uni demeure persuadé qu'elle demeure une composante essentielle de l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération qui protège tous les États contre l'utilisation par des acteurs non étatiques d'armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs. Beaucoup de choses ont changé depuis 2004, date à laquelle la résolution a été adoptée pour la première fois à l'unanimité. La menace n'a pas reculé, elle a muté. Le Royaume-Uni reste préoccupé par l'utilisation d'armes à toxines à l'état brut par des acteurs non étatiques. Des attentats à la toxine, y compris à la ricine, ont été déjoués et des médias portant l'insigne de Daesh ont appelé leur public à plusieurs reprises à utiliser des armes chimiques et biologiques, ce qui montre bien l'évolution du défi auquel sont confrontés les services de répression et de douane.

Ce que nous avons vécu cette année nous montre bien à quel point il importe de nous entendre sur les menaces communes et combien le renforcement de la préparation dans chacun des États sert les intérêts de la communauté mondiale. On mesure donc toute l'importance que l'année en cours revêt pour la résolution 1540, qui doit faire l'objet d'un examen approfondi. Tous les États sont tenus, au titre de la résolution, de prendre certaines mesures et il importe donc qu'il aient tous raisonnablement la possibilité de contribuer pleinement à l'examen et de communiquer leurs préoccupations. Le Royaume-Uni travaillera de manière constructive avec les autres membres du Comité pour y parvenir dans la mesure du possible.

* La présente déclaration est fournie telle qu'elle aurait été prononcée au Conseil de sécurité.

Le Royaume-Uni estime par ailleurs que la réussite de l'examen se mesurera à trois résultats.

- Il convient tout d'abord de prendre en compte le champ d'application de la résolution elle-même, de sorte que les mesures exigées des États correspondent à la fois aux nouvelles menaces liées aux armes de destruction massive, y compris leurs vecteurs, et à l'évolution des pratiques des groupes non étatiques.
- **Ensuite, le mandat du Comité et de son groupe d'experts doit être examiné afin de s'assurer que les tâches dont ils sont chargés recouvrent tout le champ d'application de la résolution.**
- Il faudra enfin se pencher sur l'efficacité et sur les méthodes de travail du Comité pour faire en sorte que celui-ci s'acquitte de ses fonctions le plus efficacement possible.

Une fois l'examen achevé, et en s'inspirant des résultats de celui-ci, le Royaume-Uni espère dialoguer de manière constructive avec d'autres États pour reformuler le mandat du Comité.

Les circonstances actuelles sont certes difficiles mais aussi riches d'enseignements. La propagation dans le monde entier de menaces indifférentes aux frontières nationales met en demeure les États de faire preuve d'initiative et de solidarité. Le succès de la résolution [1540 \(2004\)](#) dépend de ce que chaque État agisse au niveau national. Chacun contribue par là à renforcer le système immunitaire de la communauté internationale contre la menace de l'utilisation d'armes de destruction massive.

Dans cet esprit, le Royaume-Uni espère que l'examen approfondi sera axé sur l'assistance, de sorte que les États qui demandent à être épaulés dans l'application de la résolution reçoivent le soutien voulu et attendu, de manière complète et efficace. Le Royaume-Uni remercie ses collègues de la Mission française du travail accompli au sein du Comité à la tête des travaux sur cette importante question. Pour sa part, il est prêt à fournir une expertise juridique et réglementaire ainsi qu'un soutien plus large aux États qui cherchent à remplir leurs obligations et à renforcer leurs cadres réglementaires nationaux, notamment leur capacité à mettre en œuvre leurs lois et règlements régissant les activités chimiques, nucléaires et biologiques.

Les contraintes qui pèsent actuellement sur tous les États nous ouvrent aussi des possibilités ; nous espérons que le télétravail, que nous sommes aujourd'hui amenés à généraliser, pourra permettre au groupe d'experts d'offrir son assistance aux États qui le demandent de façon plus souple et informelle.

Au-delà de la résolution [1540 \(2004\)](#), le Royaume-Uni saisit cette occasion pour réaffirmer son attachement à d'autres éléments clés de l'architecture du désarmement et de la non-prolifération, qui sont également essentiels au maintien de la sécurité internationale, notamment les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et des divers régimes multilatéraux de contrôle des exportations.